



## La mise en œuvre des dispositions de l'OACI et d'INTERPOL est essentielle à la neutralisation des combattants terroristes étrangers

*Publication immédiate*

**Montréal et Santiago, le 21 octobre 2019** – La semaine dernière devant l'Assemblée générale d'INTERPOL à Santiago, Mme Fang Liu, Secrétaire générale de l'OACI, a soutenu que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les combattants terroristes étrangers sont applicables, à condition que les États mettent en œuvre, intégralement et efficacement, les dispositions connexes de l'OACI et d'INTERPOL.

Dans son discours liminaire, Mme Liu a souligné l'importance capitale des engagements réciproques des États aux termes de la Convention relative à l'aviation civile internationale de 1944, et en particulier, les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'Annexe 9 – *Facilitation*, et de l'Annexe 17 – *Sûreté*. Elle a rappelé l'importance de ces SARP dans le Programme de lutte contre le terrorisme axé sur les déplacements de l'ONU, lancé par le Bureau de lutte contre le terrorisme de ladite organisation et mis en œuvre par l'OACI en partenariat avec INTERPOL, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), le Bureau de l'informatique et des communications et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Mais, elle a également précisé que, pour l'instant, la mise en œuvre de ces dispositions par les États est insuffisante.

« Aujourd'hui, plus de 50 % des voyageurs internationaux franchissent les frontières par voie aérienne et dans le but d'assurer que des documents de voyage frauduleux, contrefaits, volés ou perdus sont effectivement invalidés et retirés de la circulation, l'Annexe 9 de l'OACI exige que les États intègrent ces cas dans la base de données d'INTERPOL sur les documents de voyage perdus ou volés », a-t-elle relevé, en mettant en évidence le fait que « tous les pays ne vérifient pas systématiquement les documents de voyage dans les bases de données d'INTERPOL, il est urgent de réagir pour corriger cette situation. »

Mme Liu a par ailleurs mis en relief la contribution que des processus efficaces de contrôle aux frontières et des caractéristiques de sécurité des documents de voyage qui figurent dans les orientations de l'OACI peuvent apporter à la prévention des mouvements de combattants terroristes étrangers, ainsi que l'inquiétude suscitée par la complaisance des États dans ce domaine compte tenu des prévisions selon lesquelles le nombre de voyageurs qui franchissent les frontières par voie aérienne devrait atteindre trois milliards à l'horizon 2030, et du fait qu'une grande partie de cette croissance devrait se produire dans les économies émergentes où les capacités de mise en œuvre sont encore en cours de développement.

Une autre priorité majeure indiquée par Mme Liu concerne la mise en œuvre effective des Résolutions 2178 et 2396 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui accordent la priorité à la mise en place de systèmes de données sur les renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et les dossiers passagers (PNR).

Le RPCV permet la recherche des noms de passagers sur diverses listes de surveillance, et le PNR permet d'analyser les habitudes de voyage des personnes qui ne figurent pas encore sur ces listes. Bien que l'exigence de mettre en place un système de RPCV ait été érigée en norme de l'OACI depuis février 2018, seulement 67 États s'y sont conformés, à ce jour.

Par ailleurs, même si l'échange de données PNR fait partie de la Stratégie du Programme d'identification des voyageurs (TRIP) de l'OACI et a été aussi reconnu pour son importante contribution aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, Mme Liu a noté que, pour l'heure, seuls 27 États ont mis en place un système de données PNR.

« Actuellement, les données PNR constituent l'un des sujets les plus pressants pour la communauté de la sûreté et de la facilitation de l'aviation. Conformément à la Résolution 2396 du Conseil de sécurité de l'ONU, les États membres sont invités à renforcer leurs capacités de collecte, de traitement et d'analyse des données afin de promouvoir les SARP de l'OACI », a relevé Mme Liu. « Certes, la Résolution 2396 de l'ONU fait obligation aux États d'élaborer des programmes PNR, mais une fois de plus la mise en œuvre dans ce domaine est à la traîne », a-t-elle ajouté.

Les autres carences dans la mise en œuvre abordées par Mme Liu concernent la mise en circulation de certains passeports électroniques nationaux qui ne sont pas conformes aux normes de l'OACI, en plus du fait que les États ne tirent pas toujours pleinement parti du Répertoire OACI de clés publiques (RCP) pour l'authentification des données des passeports électroniques.

« Actuellement, seuls 135 États affirment délivrer des passeports électroniques dont environ un milliard d'exemplaires sont en circulation dans le monde », a-t-elle fait observer. « Toutefois, plusieurs États qui traitent les informations des passeports électroniques nationaux et étrangers n'utilisent pas le RCP de l'OACI pour authentifier les données contenues dans les puces électroniques. Il est essentiel que les États considèrent le RCP comme étant une composante essentielle de la gestion du contrôle aux frontières, et surtout lorsque les passeports électroniques sont utilisés conjointement avec les portiques de contrôle automatisé aux frontières. »

Dans la logique de l'assistance et du renforcement des capacités fournis par l'OACI dans le monde entier à travers l'initiative « *Aucun pays laissé de côté* », une feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'identification des voyageurs (TRIP) de l'OACI a été lancée afin d'aider les États à résoudre ces problèmes. Mme Liu a souligné l'importance de l'appui international très efficace dont l'OACI a bénéficié, à ce jour, dans la mise en œuvre de cette feuille de route, et se félicite de l'occasion ainsi offerte de renforcer son partenariat avec INTERPOL pour relever ces défis.

« L'OACI attend avec impatience de collaborer avec INTERPOL pour tirer le meilleur parti des informations sur les voyageurs afin de soutenir nos objectifs communs qui consistent à détecter, contrecarrer, poursuivre les terroristes présumés et enquêter sur ceux-ci, avec le plus haut niveau de garanties de protection des données et la conformité avec les textes internationaux des droits de l'homme », a déclaré Mme Liu.

Mme Liu a eu des discussions bilatérales fructueuses avec son homologue d'INTERPOL, Jürgen Stock. Les entretiens étaient axés sur ces questions, avec un accent particulier sur la gestion des frontières, la cybersécurité, et la protection d'infrastructures critiques. Mme Liu a félicité M. Stock pour sa réélection comme Secrétaire général d'INTERPOL à l'occasion de cette Assemblée générale, en notant que la coopération bilatérale entre l'OACI et cette organisation constitue l'un des meilleurs exemples d'action multilatérale concertée pour la sûreté dans le monde.

---



En haut : Dans son propos liminaire à l'Assemblée générale annuelle 2019 d'INTERPOL, la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu a souligné l'importance cruciale de renforcer la mise en œuvre par les États des dispositions de l'OACI relatives à la prévention des déplacements des combattants terroristes étrangers.



En bas : Mme Liu a eu des discussions bilatérales avec son homologue d'INTERPOL, Jürgen Stock. Ces entretiens étaient axés sur la coopération sur ces sujets, avec un accent particulier sur la gestion des frontières, la cybersécurité, et la protection d'infrastructures critiques. Mme Liu a félicité M. Stock pour sa réélection comme Secrétaire général à l'occasion de l'Assemblée générale d'INTERPOL, en notant que la coopération bilatérale entre l'OACI et cette organisation constitue l'un des meilleurs exemples d'action multilatérale concertée pour la sûreté dans le monde.

## Ressources pour les rédacteurs

### À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Sûreté et Facilitation, un Objectif stratégique pour l'OACI](#)  
[Initiative « \*Aucun pays laissé de côté\* » de l'OACI](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

#### **Anthony Philbin**

Chef, Communications

[aphilbin@icao.int](mailto:aphilbin@icao.int)

+1 514-954-8220

+1 438-402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](#)

#### **William Raillant-Clark**

Administrateur des communications

[wraillantclark@icao.int](mailto:wraillantclark@icao.int)

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)